



Concours d'innovation

# Laboratoire d'idées KliWa

Appel à projets  
Récompenses thématiques



## Sommaire

<b>Répertoire des tableaux .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Généralités .....</b>	<b>2</b>
1.1 But du présent document .....	2
1.2 Organisateur de l'appel à projets .....	2
1.3 Organisations partenaires .....	2
1.4 Personnes participantes et personnes intéressées .....	3
1.5 Désignation et procédure .....	3
1.6 Réserve .....	3
1.7 Rectifications .....	3
1.8 Bases légales .....	4
<b>2. Objectif, objet et attribution des récompenses thématiques .....</b>	<b>4</b>
2.1 Objectif .....	4
2.2 Objet .....	4
2.3 Attribution .....	5
2.4 Réalisation .....	5
<b>3. Calendrier et délais .....</b>	<b>5</b>
3.1 Calendrier .....	5
3.2 Précisions concernant le calendrier .....	6
3.2.1 Publication de l'appel à projets .....	6
3.2.2 Période de soumission des questions .....	6
3.2.3 Publication des questions et des réponses .....	6
3.2.4 Inscription aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques .....	7
3.2.5 Remise des récompenses thématiques .....	7
<b>4. Evaluation des concepts .....</b>	<b>7</b>
4.1 Processus d'évaluation .....	7
4.2 Jury .....	8
4.3 Critères d'évaluation .....	8
4.4 Liste des critères d'évaluation .....	8
<b>5. Inscription aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques .....</b>	<b>9</b>
5.1 Démarche .....	9
<b>6. Présentation des récompenses thématiques .....</b>	<b>10</b>
6.1 Récompense thématique Fonction de protection .....	10
6.2 Récompense thématique Matière première bois .....	11
6.3 Récompense thématique Protection de la nature .....	12
6.4 Récompense thématique Fourniture de matériel .....	13
6.5 Récompense thématique Recherche .....	14

## Répertoire des tableaux

Tableau 1 : aperçu des récompenses thématiques et de leur montant	5
Tableau 2 : calendrier	6
Tableau 3 : critères d'évaluation par concours pour une récompense thématique	8

## **1. Généralités**

En s'inscrivant pour tenter de remporter une ou plusieurs récompenses thématiques dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa, les personnes participantes signifient leur accord avec les conditions régissant le présent appel à projets.

Par la suite, le concept présenté en vue d'une récompense thématique pourra être soit réutilisé tel quel ou sous une forme remaniée, soit développé par les organisations partenaires à l'origine des récompenses thématiques. La soumission d'un concept équivaut à céder l'intégralité des droits d'auteurs et des droits voisins qui s'y rapportent. Il n'est pas possible de faire valoir des droits relevant de la propriété intellectuelle à l'encontre des organisations partenaires.

Par ailleurs, si leur concept est primé dans le cadre du concours, les personnes participantes déclarent consentir à la publication de leur nom et de photos par l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) et les organisations partenaires. Elles devront en outre se mettre à disposition des médias pour répondre à leurs questions.

Les bases du concours organisé en vue d'attribuer des récompenses thématiques dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa sont expliquées ci-après.

### **1.1 But du présent document**

Le présent dossier de l'appel à projets Récompenses thématiques (ci-après l'appel à projets) s'entend comme un catalogue de critères et un cahier des charges visant à encadrer la procédure, les conditions et la forme ainsi que tous les aspects de l'inscription que l'on peut étendre aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques.

### **1.2 Organisateur de l'appel à projets**

L'Office des forêts et des dangers naturels du canton de Berne (OFDN) est l'organisateur du projet « Laboratoire d'idées KliWa », dans le cadre duquel seront remis le Prix OFDN à l'innovation ainsi que des récompenses thématiques. L'OFDN ne participe pas financièrement à celles-ci mais ouvre le concours d'innovation en guise de plateforme. Il agit dès lors comme un trait d'union entre les organisations partenaires à l'origine des récompenses et les personnes participant à l'appel à projets dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet du canton de Berne : [www.be.ch/ofdn](http://www.be.ch/ofdn)

### **1.3 Organisations partenaires**

Les organisations partenaires (organismes ou entreprises) qui sont à l'origine des récompenses thématiques dans le cadre du Laboratoire d'idées KliWa relèvent du secteur forestier. N'ayant aucun lien avec l'OFDN, elles définissent elles-mêmes les critères de sélection des concepts qui remporteront les récompenses décernées par leurs soins. Elles financent elles-mêmes les prix remportés.

Les informations sur ces organisations sont détaillées au chapitre 6 du présent appel à projets.

#### **1.4 Personnes participantes et personnes intéressées**

- On entend par personne intéressée par une récompense thématique toute personne qui demande à recevoir le dossier de l'appel à projets pour le Prix OFDN à l'innovation et fournit à cet effet son adresse électronique.
- On entend par personne participante toute personne morale ou physique qui soumet un concept pour le Prix OFDN à l'innovation dans le délai imparti et qui s'est également inscrite en temps utile pour concourir pour au moins une récompense thématique.

Les collaborateurs et collaboratrices du champ d'activité Forêt de l'OFDN ne peuvent pas participer au concours d'innovation, du fait leur activité professionnelle. Les collaboratrices et collaborateurs des organisations partenaires ne peuvent pas non plus concourir pour la récompense thématique décernée par l'organisation qui les emploie.

#### **1.5 Désignation et procédure**

Désignation : Récompenses thématiques\*

Procédure : soumission de concept

\*Les récompenses thématiques sont obligatoirement liées au Prix OFDN à l'innovation.

#### **1.6 Réserve**

Si aucun des concepts présentés dans le cadre des récompenses thématiques ne satisfait les critères fixés par les organisations partenaires, le jury peut renoncer à décerner la récompense en question. Si tel est le cas, l'organisateur de l'appel à projets doit en être informé et l'issue doit être clairement justifiée.

#### **1.7 Rectifications**

L'organisateur du concours se réserve la possibilité de procéder à des rectifications et des ajouts au présent appel à projets au cours du délai de soumission des concepts. Le cas échéant, il communiquera ces rectifications et ajouts simultanément par courriel à toutes les personnes participantes. Il pourra également, si la situation le requiert, prolonger le délai de soumission des concepts. Les personnes participantes seront tenues de prendre en compte ces rectifications et ajouts dans leur concept. Aux mêmes conditions et en concertation avec l'organisateur de l'appel à projets, les organisations partenaires peuvent également procéder à des rectifications dans les prescriptions encadrant les récompenses thématiques. Ces rectifications portent alors sur les contenus du chapitre 6 ci-dessous.

## 1.8 Bases légales

L'organisateur de l'appel à projets fonde les récompenses thématiques attribuées dans le cadre du Laboratoire d'idées KliWa sur les bases légales suivantes :

- Constitution fédérale de la Confédération suisse (RS 101), article 77
- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0), articles 20, 27, alinéa 2, ainsi que 28a et 38a, lettre *f*
- Ordonnance fédérale du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo ; RS 921.01), article 43, lettre *H*
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1)
- Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11), articles 2, 8 et 33, alinéa 2 ainsi que 35, 36 et 37
- Ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo ; RSB 921.111), articles 9 et 45
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 48 alinéa 1, lettre *a* ainsi que 49, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 148 et 152

## 2. Objectif, objet et attribution des récompenses thématiques

### 2.1 Objectif

La mise en place de récompenses thématiques dans le cadre du Laboratoire d'idées KliWa vise à encourager le travail en réseau parmi les divers acteurs du secteur forestier. Ces récompenses entendent renforcer la visibilité des intérêts et des priorités défendus par les organisations partenaires dans les thèmes sélectionnés et distinguer leur concrétisation sous la forme de projets innovants. Il s'agit au final d'encourager, au-delà du cadre des récompenses thématiques, la formation de partenariats entre les participant·e·s et les organisations ainsi qu'entre ces dernières. En outre, les récompenses thématiques décernées aux concepts soumis doivent leur permettre d'accéder à la reconnaissance et l'acceptation par un large public.

### 2.2 Objet

Le concours d'innovation Laboratoire d'idées KliWa, qui comprend le Prix OFDN à l'innovation et les récompenses thématiques, cherche à faire émerger des concepts développés pour parer au changement climatique et aux défis qui en résultent pour les forêts. Seul un concept soumis pour le Prix OFDN à l'innovation peut être présenté également en vue de remporter une ou plusieurs récompenses thématiques. Les prescriptions de forme et de taille applicables aux concepts sont donc identiques à celles imposées pour le Prix OFDN à l'innovation (cf. ch. 3.1 de l'appel à projet correspondant, *Objet du Prix OFDN à l'innovation*).

## 2.3 Attribution

Les organisations partenaires décernent en tout cinq récompenses thématiques distinctes et indépendantes les unes des autres dans les domaines de la protection de la nature, de la matière première bois, de la fonction de protection, de la fourniture de matériel et de la recherche. Les montants des prix vont de 3000 francs à 13500 francs selon la récompense thématique et sont versés aux gagnant·e·s directement par les organisations partenaires.

Un même concept peut tout à fait remporter à la fois le Prix OFDN à l'innovation et une ou plusieurs récompenses thématiques.

Tableau 1 : aperçu des récompenses thématiques et de leur montant

Récompense thématique dans le domaine	Montant de la récompense [en CHF]
Protection de la nature	13 500
Matière première bois	6000
Fonction de protection	5000
Fourniture de matériel	5000
Recherche	3000

## 2.4 Réalisation

Les concepts ayant remporté une récompense thématique ne doivent pas forcément être réalisés.

## 3. Calendrier et délais

Ce chapitre traite du calendrier du concours et des délais à respecter pour espérer remporter une récompense thématique.

### 3.1 Calendrier

Le tableau 2 présente les étapes qui rythment l'attribution des récompenses thématiques dans le cadre du Laboratoire d'idées KliWa. Pour d'autres délais applicables, veuillez consulter le chapitre 4 *Calendrier et délais* de l'appel à projets pour le Prix OFDN à l'innovation.

Tableau 2 : calendrier

Etape	Date/Période
Publication de l'appel à projets	17.02.2022
Période de soumission des questions	du 17.02.2022 au 06.03.2022
Publication des questions et des réponses	31.03.2022
Inscription aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques (en même temps que soumission des concepts pour le Prix OFDN à l'innovation)	du 01.03.2022 au 31.05.2022
Remise des récompenses thématiques	Automne 2022

## 3.2 Précisions concernant le calendrier

### 3.2.1 Publication de l'appel à projets

Le dossier de l'appel à projets pour les récompenses thématiques sera envoyé le 17.02.2022 à toutes les personnes qui ont déjà commandé le dossier d'appel à projets pour le Prix OFDN à l'innovation. Les personnes intéressées qui ne l'ont pas encore fait peuvent utiliser le site Internet dédié au concours d'innovation dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa ([www.be.ch/laboratoire-kliwa](http://www.be.ch/laboratoire-kliwa)).

### 3.2.2 Période de soumission des questions

A compter du 17.02.2022, des questions peuvent être posées sur l'appel à projets via le site Internet dédié au concours d'innovation dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa. Pour ce faire, les parties intéressées remplissent le formulaire en ligne en indiquant leur nom et leur adresse électronique ainsi que leurs questions.

Le « mois des questions » prend fin le 06.03.2022 à minuit. Il ne sera pas répondu aux questions soumises ultérieurement.

### 3.2.3 Publication des questions et des réponses

Le 31.03.2022, toutes les questions soumises dans les délais seront publiées après anonymisation avec les réponses correspondantes sur le site Internet [www.be.ch/laboratoire-kliwa](http://www.be.ch/laboratoire-kliwa). Les personnes ayant soumis une question reçoivent un courriel comprenant le lien vers la page susmentionnée. Il n'est pas possible de poser des questions complémentaires.

### **3.2.4 Inscription aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques**

Les inscriptions pour tenter de remporter une récompense thématique dans le cadre de la remise de concepts pour le Prix OFDN à l'innovation sont ouvertes à partir du 01.03.2022. Elles doivent être effectuées via le site Internet dédié au concours d'innovation dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa ([www.be.ch/laboratoire-kliwa](http://www.be.ch/laboratoire-kliwa)) au moment de la remise du concept et confirmées dans la déclaration de participation. Chaque concept permet de concourir pour trois récompenses thématiques au maximum.

Le dossier de l'appel à projets pour le Prix OFDN à l'innovation contient des informations plus détaillées sur la remise des concepts (cf. le ch. 4.2.4 *Soumission des concepts*).

### **3.2.5 Remise des récompenses thématiques**

La remise des prix au titre du Prix OFDN et des récompenses thématiques aura lieu à l'automne 2022. La date précise sera communiquée à l'issue du délai de soumission des concepts sur le site du concours d'innovation dans le cadre du laboratoire d'idées KliWa ([www.be.ch/laboratoire-kliwa](http://www.be.ch/laboratoire-kliwa)) et par courriel.

## **4. Evaluation des concepts**

Le présent chapitre vise à présenter les modalités d'évaluation des projets soumis et à préciser les exigences que ces derniers doivent respecter.

### **4.1 Processus d'évaluation**

Seuls les concepts qui ont été soumis dans le cadre du Prix OFDN à l'innovation et qui atteignent le seuil d'indemnisation à l'issue de leur évaluation seront aussi admis à concourir pour une récompense thématique. Cela signifie que les concepts doivent remplir les critères impératifs et avoir obtenu au moins 151 points au terme de l'évaluation à proprement parler. Le dossier d'appel à projets Prix OFDN à l'innovation décrit en détail les critères impératifs et les critères d'évaluation à satisfaire (cf. ch. 5 *Evaluation et notation des concepts*).

L'évaluation des concepts soumis en vue de remporter une récompense thématique est effectuée par un jury composé de membres issus des organisations partenaires. Ce jury s'appuie sur les critères d'évaluation définis pour chacun des thèmes (voir aussi ch. 4.4). Est primé le concept qui reçoit le plus de points à l'issue de l'évaluation finale par le jury. Celui-ci justifie brièvement mais clairement son choix par écrit.

Le concept ayant reçu le plus de points dans chacun des thèmes récompensés est désigné gagnant. Si deux concepts arrivent ex-aequo pour l'une des récompenses thématiques, le jury concerné tranche et désigne le concept qu'il souhaite primer.

## 4.2 Jury

Un jury distinct est désigné pour chacune des récompenses thématiques. Celui-ci est composé à chaque fois d'au moins deux personnes issues des organisations partenaires de la récompense thématique considérée. Chaque organisation partenaire à l'origine de la récompense thématique délègue un·e représentant·e maximum au sein du jury.

## 4.3 Critères d'évaluation

Pour chaque récompense thématique, un principe directeur a été élaboré auquel souscrivent toutes les organisations partenaires impliquées dans ce thème (cf. ch. 6 *Présentation des récompenses thématiques*). Les critères d'évaluation respectifs (jusqu'à cinq) découlent à chaque fois du principe directeur retenu et peuvent rapporter chacun un à dix points au concept évalué (un étant la pire des évaluations et dix la meilleure).

## 4.4 Liste des critères d'évaluation

Le tableau 3 présente les critères d'évaluation appliqués pour chacun des concours pour une récompense thématique.

Tableau 3 : critères d'évaluation par concours pour une récompense thématique

Récompense sur le thème	Critères d'évaluation
Protection de la nature	Originalité ; promotion de la diversité des espèces et des habitats, de formes d'exploitation durables, de la résilience face au changement climatique et de la fertilité des sols
Matière première bois	Innovation ; promotion de l'approvisionnement en bois ; priorité donnée aux essences exploitables pour leurs composants et la production d'énergie ; intégration des éléments protection du climat et biodiversité
Fonction de protection	Prévention des dangers naturels ; protection du climat ; solutions pour parer aux défis à venir dans la forêt protectrice
Fourniture de matériel	Mécanisation efficace de la récolte de bois ; augmentation de la sécurité au travail ; acceptation de la mécanisation par la population
Recherche	Identification du potentiel de recherches ; utilisation des conclusions de la recherche actuelle ; polyvalence des fonctionnalités ; exploitation durable

## **5. Inscription aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques**

Le présent chapitre traite de tous les aspects à prendre en compte à l'étape de l'inscription d'un concept aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques.

### **5.1 Démarche**

Il n'est pas nécessaire de remettre un concept distinct pour s'inscrire aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques : l'inscription se fait en procédant au choix correspondant dans la déclaration de participation lors de la remise de concepts pour le Prix OFDN. Chaque concept permet de concourir pour trois récompenses thématiques au maximum. Il suffit de confirmer l'inscription en remplissant le champ prévu à cet effet dans le formulaire en ligne. L'inscription est rendue définitive sur la foi des indications figurant dans la déclaration de participation.

La démarche applicable à la remise d'un concept concourant au Prix OFDN à l'innovation (cf. ch. 6.1 *Démarche* de l'appel à projets Prix OFDN à l'innovation) et à l'inscription aux concours donnant lieu à des récompenses thématiques sont détaillées à partir du 01.03.2022 sur le site Internet [www.be.ch/laboratoire-kliwa](http://www.be.ch/laboratoire-kliwa).

## 6. Présentation des récompenses thématiques

Le présent chapitre détaille les particularités de chacune des récompenses thématiques.

### 6.1 Récompense thématique Fonction de protection

La récompense thématique Fonction de protection est le fruit d'un partenariat entre :

- Mobilière Suisse Société d'assurances SA
- Bergwaldprojekt (*Projet Forêt de Montagne*)

La récompense thématique Fonction de protection est dotée d'un prix de 5000 francs.



L'évaluation visant à décerner la récompense pour le thème de la fonction de protection revêtue par la forêt est effectuée à l'aune du principe directeur suivant :

*« Au service de la société dans son ensemble, la forêt protectrice nous garde des dangers naturels. Nous recherchons des solutions concrètes à même de pérenniser cette fonction tout en promouvant la prévention des dangers, la protection du climat et l'adaptation au changement climatique. Les concepts peuvent consister en des mesures relevant de la sylviculture, de la technique ou de la communication, qui visent à maîtriser les défis posés à terme à la forêt protectrice, tels que le rajeunissement forestier insuffisant et les dégâts causés par la faune sauvage ainsi que les changements d'essences, les périodes prolongées de sécheresse ou les phénomènes météorologiques extrêmes. »*

De ce principe directeur découlent les critères d'évaluation « prévention des dangers naturels, protection du climat et solutions pour parer aux défis à venir dans la forêt protectrice ».

Pour la récompense liée au thème de la fonction de protection, le nombre maximal de points reçu par concept est de 30 (soit 10 points maximum pour chacun des critères d'évaluation).

**la Mobilière**

BERGWALD  
PROJEKT

## 6.2 Récompense thématique Matière première bois

La récompense thématique Matière première bois est le fruit d'un partenariat entre :

- abbühl haustechnikplanung GmbH
- BeO-Pellets GmbH
- Truberholz AG
- Gerber Holzbau Bern AG
- Holzbau Schweiz Sektion Bern
- Schreinermeisterverband Kanton Bern
- Lignum Holzwirtschaft Bern
- Energie-bois Suisse / Kanton Bern



La récompense thématique Matière première bois est dotée d'un prix de 6000 francs.

L'évaluation visant à décerner la récompense pour le thème du bois comme matière première est effectuée à l'aune du principe directeur suivant :

*« Seule une forêt exploitée et entretenue selon les principes de la durabilité peut espérer être en bonne santé. Dans le cadre du concours pour la récompense thématique Matière première bois, nous recherchons des concepts innovants, qui encouragent un système d'approvisionnement en bois régional et fiable en termes de délai et de continuité. Pour ce faire, il faut veiller à disposer sur la durée d'essences exploitables pour leurs composants et la production d'énergie. La branche du bois en sortira renforcée, tout comme, par ailleurs, la protection du climat et la promotion de la biodiversité. »*

De ce principe directeur découlent les critères d'évaluation « innovation, promotion de l'approvisionnement en bois, priorité donnée aux essences exploitables pour leurs composants et l'énergie et intégration des éléments protection du climat et biodiversité ».

Pour la récompense liée au thème de la matière première bois, le nombre maximal de points reçu par concept est de 40 (soit 10 points maximum pour chacun des critères d'évaluation).



### 6.3 Récompense thématique Protection de la nature

La récompense thématique Protection de la nature est le fruit d'un partenariat entre :

- Station ornithologique suisse
- Fonds écologique BKW
- Pro Natura Berne
- Berner Vogelschutz
- WWF Berne
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (sl-fp)
- Fledermausverein Bern
- info fauna karch (centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse)



La récompense thématique Protection de la nature est dotée d'un prix de 13 500 francs.

L'évaluation visant à décerner la récompense pour le thème de la protection de la nature est effectuée à l'aune du principe directeur suivant :

« *La forêt est capitale pour préserver la biodiversité, et pour cause, elle abrite la moitié de tous les végétaux, animaux et champignons connus de la Suisse. Dans le cadre du concours pour la récompense thématique Protection de la nature, nous recherchons des concepts originaux visant à promouvoir la diversité des espèces et des habitats ainsi que celle des formes d'exploitation conformes aux principes de la durabilité. Il s'agit d'une part de créer une grande diversité structurelle allant des bois humides aux forêts clairsemées, et d'autre part de favoriser la résilience naturelle de la forêt face au changement climatique ainsi que la fertilité des sols. »*

De ce principe directeur découlent les critères d'évaluation « originalité, promotion de la diversité des espèces et des habitats, de formes d'exploitation durables, de la résilience face au changement climatique et de la fertilité des sols ».

Pour la récompense liée au thème de la protection de la nature, le nombre maximal de points reçu par concept est de 50 (soit 10 points maximum pour chacun des critères d'évaluation).



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz  
Fondation suisse pour la protection  
et l'aménagement du paysage



## 6.4 Récompense thématique Fourniture de matériel

La récompense thématique Fourniture de matériel est le fruit d'un partenariat entre :

- Intrass SA
- Keller Forstmaschinen AG



La récompense thématique Fourniture de matériel est dotée d'un prix de 5000 francs.

L'évaluation visant à décerner la récompense pour le thème de la fourniture de matériel est effectuée à l'aune du principe directeur suivant :

*« Nous recherchons des concepts qui tirent parti des garanties d'efficacité offertes par une récolte du bois hautement mécanisée. Idéalement, votre concept met à profit un procédé mécanisé pour augmenter la sécurité au travail et favorise le dialogue avec la population de manière, notamment, à ce que cette dernière accepte mieux l'utilisation des machines en forêt. »*

De ce principe directeur découlent les critères d'évaluation « mécanisation efficace de la récolte de bois, augmentation de la sécurité au travail et acceptation de la mécanisation par la population ».

Pour la récompense liée au thème de la fourniture de matériel, le nombre maximal de points reçu par concept est de 30 (soit 10 points maximum pour chacun des critères d'évaluation).

**KELLER**  
FORSTMASCHINEN

**INTRASS**  
Machines forestières et véhicules spéciaux

## 6.5 Récompense thématique Recherche

La récompense thématique Recherche est le fruit d'un partenariat entre :

- SwissForestLab
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
- Swiss Wood Innovation Network
- Haute école spécialisée bernoise des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
- Bernische Botanische Gesellschaft



La récompense thématique Recherche est dotée d'un prix de 3000 francs.

L'évaluation visant à décerner la récompense pour le thème de la recherche est effectuée à l'aune du principe directeur suivant :

*« Nous recherchons des concepts mettant en lumière de nouveaux axes de recherche potentiels en lien avec le changement climatique, idéalement en se fondant sur des conclusions de la recherche actuelle. Il importe ce faisant que la polyvalence des fonctionnalités et l'exploitation durable des forêts occupent une place de premier plan. »*

De ce principe directeur découlent les critères d'évaluation « identification du potentiel de recherches, utilisation des conclusions de la recherche actuelle, polyvalence des fonctionnalités et exploitation durable ».

Pour la récompense liée au thème de la recherche, le nombre maximal de points reçu par concept est de 40 (soit 10 points maximum pour chacun des critères d'évaluation).







Office de l'économie,  
de l'énergie et de l'environnement  
Office des forêts  
et des dangers naturels

Laupenstrasse 22  
3008 Berne  
+41 31 633 50 20  
ideenpool.kliwa@be.ch

[www.be.ch/laboratoire-kliwa](http://www.be.ch/laboratoire-kliwa)